

**Commune de VITERNE**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 18 mars 2014**

Nombre de Conseillers En exercice : 10 Présents : 9 Votants : 9	L'an deux mil quatorze, le dix-huit mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel GASSER, Maire.
Date de la convocation 10/03/2014 Date d'affichage 21/03/2014	Présents : Didier BLANDIN, Pascal NARDINI, Vincent GUARDIOLA, Chantal FERNANDES, Marie-Andrée MOUGENOT, Christian GASQUERES, Bruno OSVALD, Bernard MICHEL. Absente : Angélique POIRSON.
	Secrétaire de séance : Chantal FERNANDES

---

### **COMPTE DE GESTION 2013**

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2013 par Monsieur Jean-Pierre ROY, Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et l'approuve.

Adoptée par :  
9 voix « pour »,  
0 voix « contre »  
0 abstention(s)

Pour extrait conforme,  
Certifiée exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la transmission  
en Préfecture le 21 mars 2014.  
Le Maire, D. GASSER

**Commune de VITERNE**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 18 mars 2014**

Nombre de Conseillers En exercice : 10 Présents : 9 Votants : 8	L'an deux mil quatorze, le dix-huit mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel GASSER, Maire.
Date de la convocation 10/03/2014 Date d'affichage 21/03/2014	Présents : Didier BLANDIN, Pascal NARDINI, Vincent GUARDIOLA, Chantal FERNANDES, Marie-Andrée MOUGENOT, Christian GASQUERES, Bruno OSVALD, Bernard MICHEL. Absente : Angélique POIRSON.
	Secrétaire de séance : Chantal FERNANDES

---

**COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

M. Daniel GASSER présente le compte administratif, lève la séance et quitte la salle.

Mme Chantal FERNANDES ouvre la séance.

Après avoir constaté que M. GASSER Daniel, Maire, a quitté la salle des délibérations, le Conseil Municipal, délibérant sur le C.A. 2013, dressé par M. GASSER Daniel,

1) donne acte de la présentation faite du C.A. 2013, lequel peut se présenter ainsi :

Recettes :	974 658,47 €
Dépenses :	771 346.50 €
Excédent :	203 311.97 €

2) arrête les résultats tels que résumés ci-dessus et approuve le compte administratif 2013.

Mme Chantal FERNANDES lève la séance.

M. GASSER Daniel revient et ouvre la séance.

Adoptée par :

7 voix « pour »,

0 voix « contre »

1 abstention(s) – Marie-Andrée MOUGENOT

Pour extrait conforme,  
Certifiée exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la transmission  
en Préfecture le 21 mars 2014.  
Le Maire, D. GASSER

**Commune de VITERNE**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 18 mars 014**

Nombre de Conseillers      L'an deux mil quatorze, le dix-huit mars, à vingt heures trente, le Conseil  
En exercice : 10              Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel  
Présents : 9                  GASSER, Maire.  
Votants : 9

Date de la convocation      Présents : Didier BLANDIN, Pascal NARDINI, Vincent GUARDIOLA, Chantal  
10/03/2014                  FERNANDES, Marie-Andrée MOUGENOT, Christian GASQUERES, Bruno OSVALD,  
Date d'affichage              Bernard MICHEL.  
21/03/2014                  Absente : Angélique POIRSON.

Secrétaire de séance : Chantal FERNANDES

---

**AFFECTATION DES RESULTATS 2013**

Sur le vu des résultats de l'exercice 2013, il est constaté :

- un excédent cumulé de fonctionnement d'un montant de 290 616.03 €
- un excédent cumulé en investissement d'un montant de 66 170.61 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter :

- Au 001 en recettes              66 170,61 €
- Au 002                              290 616.03 €

Adoptée par :

9 voix « pour »,

0 voix « contre »,

0 abstention(s).

Pour extrait conforme,  
Certifiée exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la transmission  
en Préfecture le 21 mars 2014.  
Le Maire, D. GASSER

**Commune de VITERNE**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 18 mars 2014**

Nombre de Conseillers En exercice : 10 Présents : 9 Votants : 9	L'an deux mil quatorze, le dix-huit mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel GASSER, Maire.
Date de la convocation 10/03/2014 Date d'affichage 21/03/2014	Présents : Didier BLANDIN, Pascal NARDINI, Vincent GUARDIOLA, Chantal FERNANDES, Marie-Andrée MOUGENOT, Christian GASQUERES, Bruno OSVALD, Bernard MICHEL. Absente : Angélique POIRSON.
	Secrétaire de séance : Chantal FERNANDES

---

**BAIL DE CHASSE AU LIEU-DIT DU JURE**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le cahier des clauses générales de location de la chasse en forêt communale –département de Meurthe-et-Moselle – version janvier 2014.

Il lui rappelle que le bail de chasse au lieu-dit du Juré était attribué à M. YUNG Robert, demeurant 1, grande rue à 54200 PIERRE LA TREICHE, pour la période d'hiver 2013/2014.

Suite à cela, la commission bois s'est réunie le 28/02/2014 et a proposé à M. YUNG Robert, demeurant 1, grande rue à 54200 PIERRE LA TREICHE une location amiable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, aux conditions suivantes :

Numéros des parcelles : 38 Nord – 39 Nord – 40 Nord – 41 – 42 Nord – 43 à 60 – 61 Nord – 62 Nord – 32 à 37 – 38 Sud – 39 Sud – 40 Sud – 42 Sud – 61 Sud – 63 à 68, pour une surface de 653.10 hectares à 15 €/ha, soit 9 796.50 € pour la période du 01/04/2014 au 31/03/2015, réindexable chaque année au 1<sup>er</sup> avril pour une location du 01/04/2014 au 31/03/2020.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuvent le cahier des clauses générales de location de la chasse en forêt communale – département de Meurthe-et-Moselle – version janvier 2014,
- acceptent la proposition de Monsieur le Maire, l'autorise à signer le bail de location pour une période de 6 années, soit du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2020, et décident que cette recette sera affectée au compte 7035 « location de chasse et de pêche ».

Adoptée par :

6 voix « pour »,

2 voix « contre » - Marie-Andrée MOUGENOT, Bernard MICHEL,

1 abstention(s) – Pascal NARDINI.

Pour extrait conforme,  
Certifiée exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la transmission  
en Préfecture le 21 mars 2014.  
Le Maire, D. GASSER

**Commune de VITERNE**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 18 mars 2014**

Nombre de Conseillers      L'an deux mil quatorze, le dix-huit mars, à vingt heures trente, le Conseil  
En exercice : 10              Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel  
Présents : 9                    GASSER, Maire.  
Votants : 9

Date de la convocation      Présents : Didier BLANDIN, Pascal NARDINI, Vincent GUARDIOLA, Chantal  
10/03/2014                    FERNANDES, Marie-Andrée MOUGENOT, Christian GASQUERES, Bruno OSVALD,  
Date d'affichage              Bernard MICHEL.  
21/03/2014                    Absente : Angélique POIRSON.

Secrétaire de séance : Chantal FERNANDES

---

**PROGRAMME DES TRAVAUX EN FORET POUR 2014**

-----

Le maire fait part aux membres du conseil municipal des travaux à exécuter en forêt communale pour l'année 2014. Descriptif des travaux prévus :

Nettoisement de régénération et entretien des cloisonnements – parcelles 36t et 39t.	5 600.00 € HT
Cloisonnement d'exploitation : entretien – parcelles 4t et 64t	1 250.00 € HT
Cloisonnement d'exploitation : ouverture – parcelle 27 sur 21.38 ha	8 000.00 € HT
	TOTAL 14 850.00 € HT

Le Conseil municipal accepte le programme descriptif et estimatif des travaux énumérés ci-dessus présenté par l'ONF pour l'année 2014 et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Adoptée par :

9 voix « pour »,

0 voix « contre »,

0 abstention(s).

Pour extrait conforme,  
Certifiée exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la transmission  
en Préfecture le 21 mars 2014.  
Le Maire, D. GASSER

**Commune de VITERNE**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 18 mars 2014**

Nombre de Conseillers En exercice : 10 Présents : 9 Votants : 9	L'an deux mil quatorze, le dix-huit mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel GASSER, Maire.
Date de la convocation 10/03/2014 Date d'affichage 21/03/2014	Présents : Didier BLANDIN, Pascal NARDINI, Vincent GUARDIOLA, Chantal FERNANDES, Marie-Andrée MOUGENOT, Christian GASQUERES, Bruno OSVALD, Bernard MICHEL. Absente : Angélique POIRSON.
	Secrétaire de séance : Chantal FERNANDES

---

**CONVENTION DE GESTION**  
**DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE**  
**PAR LE SDE 54**

-----

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au dispositif pour la précédente période arrivant à échéance au 31/12/2013 (DCM .35-2011 du 28/11/2011). Pour continuer à en bénéficier, il convient de signer une nouvelle convention qui couvre la troisième période courant jusqu'à fin 2017.

Une fois les CEE obtenus, le SDE 54 reversera à la commune la prime correspondant à la valorisation des Certificats de réduction des frais de gestion supportés par le SDE 54 dans la convention.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide d'adhérer à la démarche départementale pour le regroupement des Certificats d'Économie d'Énergie par le SDE 54 pour la troisième période du dispositif courant jusqu'au 31 décembre 2017.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de gestion correspondante ci-jointe.

Adoptée par :

9 voix « pour »,

0 voix « contre »,

0 abstention(s).

Pour extrait conforme,  
Certifiée exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la transmission  
en Préfecture le 21 mars 2014.  
Le Maire, D. GASSER